

Lieferschein Nr. : 943670; Medien Nr. : 1411; Medienausgabe Nr. : 460961; Objekt Nr. : 4535841; Subobjekt Nr. : 1; Lektoren Nr. : 22; Abo Nr. : 1010923; Treffer Nr. : 7275953

SOCIÉTÉ

La Poste refuse de distribuer des périodiques

La Poste refuse de distribuer des journaux de l'Association contre les usines d'animaux (ACUSA ou VgT) et destinés à toute la Suisse

romande. Les deux parties sont déjà en procès pour une affaire similaire survenue à Saint-Gall. Le même refus avait déjà été signifié en décembre 1999. La Poste estimait que les publications contenaient trop d'attaques personnelles contre les propriétaires d'animaux et ne voulait pas propager de telles informations. Onze mois plus tard, 500 000 exemplaires de journaux sont à nouveau bloqués à La Poste, à Lausanne cette fois. ACUSA affirme que le responsable du bureau postal a accepté cette distribution et son paiement cash. «Le bureau de poste de Lausanne nous a informés hier par téléphone que la distribution n'aurait pas lieu sur l'ordre d'instances supérieures en raison d'un procès en cours depuis 1999 entre VgT et La Poste»,

communique ACUSA. Ce qu'a confirmé Hubert Staffelbach, porte-parole de La Poste. «La publication en question n'est pas adressée et découle pour nous des prestations soumises à concurrence, que nous ne sommes pas tenus d'exécuter au contraire de celles qui sont encore sous monopole», a précisé M. Staffelbach. Cette décision a été prise alors que le verdict du tribunal n'est pas encore tombé sur l'affaire saint-galloise, a relevé le porte-parole. Le VgT a pour sa part annoncé son intention de porter plainte contre La Poste «pour violation de ses lois et de la liberté de la presse» et de demander des dommages-intérêts. **ATS**

